



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 85043

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de calcul de la bonification pour enfants qui sont appliquées pour les retraites agricoles et qui sont fixées par un pourcentage sur le montant de la retraite, ce qui a pour conséquence que les agriculteurs les moins favorisés sont aussi les moins aidés pour élever leurs enfants. Une telle pratique est en contradiction avec la finalité de cette prestation qui doit tenir compte essentiellement du nombre des enfants vivant au foyer. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour améliorer cette situation sociale du monde agricole.

### Texte de la réponse

Les non-salariés agricoles retraités qui ont élevé au moins trois enfants bénéficient d'une majoration de 10 % de leur pension de retraite de base au titre de la bonification pour enfants. Les conditions dans lesquelles la bonification pour enfants est attribuée aux retraités ayant eu des charges de famille sont identiques pour les salariés du régime général ou agricole, pour les artisans, industriels, commerçants et agriculteurs. Il est parfois proposé de transformer cette majoration proportionnelle en majoration forfaitaire. Cette proposition pose un problème de fond : en effet, à budget constant, transformer cette prestation proportionnelle en une prestation forfaitaire serait une mesure favorable à certains assurés, mais aussi, nécessairement, défavorable à d'autres. Et augmenter le montant de la prestation forfaitaire de façon à ce qu'aucun retraité n'y perde poserait d'importants problèmes de financement. C'est pourquoi cette réforme ne peut être envisagée que dans le cadre d'une réflexion globale associant l'ensemble des partenaires concernés sur les avantages familiaux accordés par les régimes de retraite. Elle pourra toutefois être examinée dans le cadre de la mission confiée à deux députés, MM. Yves Censi et Daniel Garrigue, concernant l'analyse des propositions destinées à améliorer les petites retraites agricoles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85043

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 2006, page 1137

**Réponse publiée le :** 11 avril 2006, page 3880